



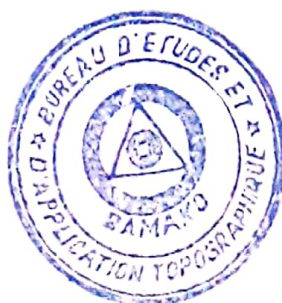
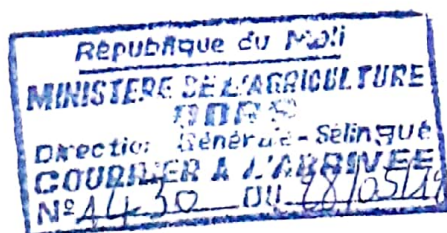
**BUREAU D'ETUDES ET D'APPLICATIONS TOPOGRAPHIQUES
(B.E.A.T).**

Tél : 20.28.91.03 Bko, B.P. : E3316
IMM.SODIES TOROKOROBOUGOU
Email : cabinet_beat@orangemali.net

RAPPORT PROVISOIRE



**IMMATRICULATION FONCIERE ET D'EXPERTISE
IMMOBILIERE DU PATRIMOINE FONCIER DE L'OFFICE
DU DEVELOPPEMENT RURAL DE SELINGUE (O.D.R.S)**



MAI 2012

I- INTRODUCTION

La délimitation et le morcellement du patrimoine foncier immobilier de l'ODRS s'inscrivent dans le cadre des dispositions de prise de décision pour la gestion immobilière et surtout avoir un descriptif des biens de l'ODRS ; ce qui permettra de :

- Renforcer et améliorer la planification du patrimoine de l'ODRS,
- La réduction des problèmes fonciers ;
- La réduction des litiges par la prise en compte des dispositions idoines.
- Elaborer un plan topographique et une expertise immobilière de chaque bâtiment ;
- Permettre également de connaître la valeur vénale de chaque bâtiment
- D'avoir les différents titres de propriétés.

L'Office de Développement Rural de Sélingué à travers le contrat N°0032 a confié au Bureau d'Etudes et d'Applications Topographiques (BEAT) l'exécution de cette mission.

Le présent dossier constitue le rapport provisoire, il présente :

- La description de chaque parcelle ;
- L'expertise de chaque Bâtiment
- Le plan topographique de chaque parcelle ;
- Les coordonnées de chaque parcelle ;

Dans le souci d'avoir une bonne lecture du rapport nous avons fait le rapport en deux phases à savoir :

Phase I qui concerne le morcellement et la délimitation ;

Phase II qui évalue la valeur vénale de chaque immeuble.

PHASE I

MORCELLEMENT ET DELIMITATION

II- Contexte et justification

Le patrimoine foncier immobilier de l'ODRS est composé essentiellement de logements, de bâtiments administratifs et techniques. En effet, ce patrimoine est principalement constitué d'actifs de l'ex - OERHN affectés à l'ODRS comme dotation initiale en biens mobiliers et immobiliers d'une part, et de certains bâtiments transférés au Projet d'Aménagement du Périmètre Irrigué de Maninkoura (PAPIM) et au Projet de Développement des Ressources Halieutiques dans le Lac de Sélingué (PDRHLS) d'autre part.

Rappel des objectifs de l'Etude

L'objectif de l'étude de l'ODRS est l'aboutissement total du processus d'immatriculation de son patrimoine immobilier ; son recensement et son évaluation c'est raison pour laquelle l'ODRS a sollicité les services d'un bureau d'études jouissant de l'expérience et de la compétence nécessaire pour mener à bien cette mission.

Les prestations assurées par le bureau d'études concernent les sites des zones de SELINGUE, de MANINKOURA et de YANFOLILA et porteront sur :

- ❖ Le plan d'ensemble de chaque immeuble, ou groupe d'immeubles et des extensions éventuelles ;
- ❖ Le plan de l'immeuble ou groupe d'immeuble faisant ressortir les caractéristiques spécifiques de l'immeuble en l'occurrence et la superficie de la parcelle qui le loge ;
- ❖ Un mémoire explicatif de l'ensemble des travaux réalisés pendant la procédure d'immatriculation ;
- ❖ La liste des coordonnées (X Y Z) rattachées au système IGM de tous les repères limitant les immeubles ou groupe d'immeubles ainsi que les coordonnées GPS ;



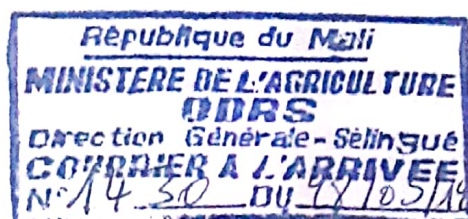
**BUREAU D'ETUDES ET D'APPLICATIONS TOPOGRAPHIQUES
(B.E.A.T).**

Tél : 20.28.91.03 Bko, B.P. : E3316
IMM.SODIES TOROKOROBOUGOU
Email : cabinet_beat@orangemali.net

**RAPPORT PROVISOIRE
SUITE**



**IMMATRICULATION FONCIERE ET D'EXPERTISE
IMMOBILIERE DU PATRIMOINE FONCIER DE L'OFFICE
DU DEVELOPPEMENT RURAL DE SELINGUE (O.D.R.S)**



MAI 2012

I- INTRODUCTION

La délimitation et le morcellement du patrimoine foncier immobilier de l'ODRS s'inscrivent dans le cadre des dispositions de prise de décision pour la gestion immobilière et surtout avoir un descriptif des biens de l'ODRS ; ce qui permettra de :

- Renforcer et améliorer la planification du patrimoine de l'ODRS,
- La réduction des problèmes fonciers ;
- La réduction des litiges par la prise en compte des dispositions idoines.
- Elaborer un plan topographique et une expertise immobilière de chaque bâtiment ;
- Permettre également de connaître la valeur vénale de chaque bâtiment
- D'avoir les différents titres de propriétés.

L'Office de Développement Rural de Sélingué à travers le contrat N°0032 a confié au Bureau d'Etudes et d'Applications Topographiques (BEAT) l'exécution de cette mission.

Le présent dossier constitue le rapport provisoire, il présente :

- La description de chaque parcelle ;
- L'expertise de chaque Bâtiment
- Le plan topographique de chaque parcelle ;
- Les coordonnées de chaque parcelle ;

Dans le souci d'avoir une bonne lecture du rapport nous avons fait le rapport en deux phases à savoir :

Phase I qui concerne le morcellement et la délimitation ;

Phase II qui évalue la valeur vénale de chaque immeuble.